Envoyé en préfecture le 03/12/2024
Reçu en préfecture le 03/12/2024
Publié le
ID : 080-200094696-20241128-2024_DELIB_108-DE

DÉPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT D'AMIENS
TERRITOIRE D'ÉNERGIE SOMME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU COMITÉ

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2024

DATE DE CONVOCATION :

19/11/2024

DATE D'AFFICHAGE :

29/11/2024

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS :

- Inscrits : 63
- Présents : 44
- Pouvoirs : 3
- Votants : 47
- Pour : 47
- Contre : 0
- Abstention : 0

OBJET :

DECISION MODIFICATIVE N°2 -2024

BUDGET ANNEXE

INFRASTRUCTURE GENIE CIVIL

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 28 novembre à 10 heures 00, le Comité de Territoire d'Energie Somme, légalement convoqué, s'est réuni dans ses locaux, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à BOVES, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET.

Etaient présents : 44 délégués dont 3 avaient un pouvoir de vote validé sur 63 délégués convoqués, formant la majorité des délégués en exercice.

Etaient absents et excusés : 19 délégués.

Monsieur Gérard LEFEBVRE a été nommé secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire M4,

VU le Budget primitif 2024 voté par le Comité syndical en date du 16 février 2024,

VU la Décision Modificative n°1 votée par le Comité syndical en date du 14 juin 2024,

Considérant qu'il y a lieu de modifier le BP 2024 du budget annexe Infrastructure Génie Civil,

LE COMITE SYNDICAL DE TE80

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le budget primitif de l'exercice 2024 est augmenté comme suit :

- Section de fonctionnement 0, 00 euro.
- Section d'investissement 300 000, 00 euros.

ARTICLE 2 : Par fonction et par chapitre le détail des crédits est retracé dans le tableau récapitulatif joint en annexe.

ARTICLE 3 : La Décision Modificative n°2-2024 ainsi présentée, est approuvée.

ARTICLE 4 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Président,

Fédération Départementale d'Energie de la Somme

Franck BEAUVARLET

Envoyé en préfecture le 03/12/2024
Reçu en préfecture le 03/12/2024
Publié le
ID : 080-200094696-20241128-2024_DELIB_108-DE

TE80 INFRASTRUCTURE GENIE CIVIL	DM n°2 2024

DECISION MODIFICATIVE n°2/2024

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1314 : Communes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**300 000,00 €**
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	**0,00 €**	**300 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
Total INVESTISSEMENT	**0,00 €**	**300 000,00 €**	**0,00 €**	**300 000,00 €**
Total Général		**300 000,00 €**		**300 000,00 €**

(1) y compris les restes à réaliser